



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°7 -

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le 17/10/2025

ID : 063-216304303-20251007-251007_7-DE

S²LO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **21**

Procurations : **10**

Nombre de conseillers absents : **2**

OBJET :
Décision modificative n°1 du budget annexe EAU

SÉANCE DU MARDI 7 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 7 octobre à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 1^{er} octobre 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Hélène BOUDON, 1^e Adjointe ;

Étaient présents :

Hélène BOUDON, Présidente de séance, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Martine MUÑOZ, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry BARTHÉLEMY, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Sérap ALP, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Stéphane RODIER, Maire à Hélène BOUDON ; Claude GOUILLOU-CHENOT à Vincent PETITJEAN ; Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ; Christophe MANKA à Pierre CONTIE ; Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ; Patricia BOSTMAMBRUN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ; Monique DURAND-PRADAT à Catherine PAPUT ; Sophie DELAIGUE à Pierre SURED A ; Pépa CAENEN à Marine MUÑOZ ; Claire JOYEUX à Philippe BARRAU ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

David DEROSSIS

C.M. 07.10.2025
 - N°7 -

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE EAU

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- **Vu** la délibération n°31 du Conseil Municipal du 14 avril 2025, approuvant le budget primitif du budget annexe EAU 2025 ;
- **Considérant** le marché de prestations intellectuelles pour la mise en place des périmètres de protection des captages communaux phase 3, passé en novembre 2024 pour un montant de 37 755,00 euros HT. Les crédits budgétaires de ce marché n'ayant pas été engagés en 2024 ni en 2025, il convient de procéder à une modification de crédits budgétaires afin de réaliser ces prestations. Il est donc nécessaire d'ajouter sur le compte 2088 – Autres immobilisation incorporelles pour un montant de + 37 755,00 euros et de diminuer le compte 21531 – Installations à caractère spécifique réseaux d'adduction d'eau pour un montant de - 15 000,00 euros et le compte 2315 – Installation, matériel et outillage technique pour un montant de - 22 755,00 euros.

L'ensemble des écritures correspondant à ces modifications est détaillé dans le tableau ci-dessous ;

Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM + AS + RAR Dépenses	Dépenses	BP + DM + AS + RAR Recettes	Recettes
Section d'investissement				
<i>Dépenses et recettes réelles d'investissement</i>				
<i>Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles</i>				
D/20/2088 - Autres immobilisations incorporelles		+ 37 755,00 €		
<i>Sous total chapitre 20</i>	124 137,76 €	+ 37 755,00 €		
<i>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</i>				
D/21/21531 - Installations à caractère spécifiques réseaux d'adduction d'eau		- 15 000,00 €		
<i>Sous total chapitre 21</i>	251 460,15 €	- 15 000,00 €		
<i>Chapitre 23 – Immobilisations en cours</i>				
D/23/2315 – Installation, matériel et outillage technique		- 22 755,00 €		
<i>Sous total chapitre 23</i>	399 387,00 €	- 22 755,00 €		
TOTAL DES VARIATIONS SECTION D'INVESTISSEMENT		- €		- €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** la décision modificative n°1 du budget annexe EAU ;
- **Autorise** le maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance



David DEROSSIS

La Présidente de séance



Hélène BOUDON

